



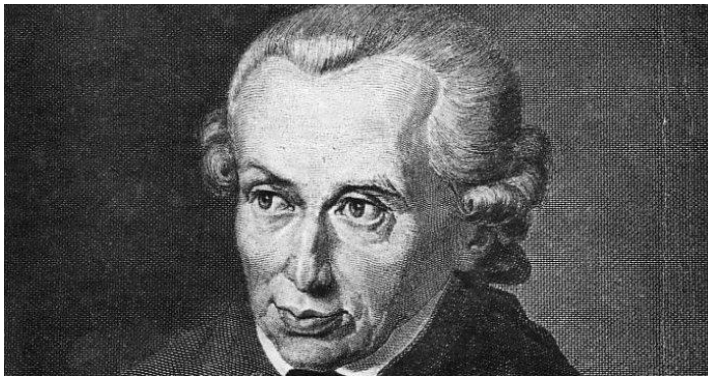
Les penseurs fondateurs

Emmanuel Kant - L'Aspect de valeur du fédéralisme

Monique Barthalay

Paru sur Le Taurillon le 28 octobre 2012

1



Comme théoricien de la politique et du droit, Kant est fédéraliste. Kant est le seul à avoir élaboré une conception fédéraliste du développement dialectique de l'histoire vers l'affirmation universelle de la paix, de la liberté, de l'égalité et de la raison.

On peut lire le fédéralisme de Kant dans deux textes de son oeuvre politique encore qu'il soit présent aussi dans son oeuvre philosophique, en plusieurs endroits, et notamment dans *La critique de la faculté de juger*.

- Le premier texte est l'essai *Vers la paix perpétuelle* publié à Königsberg en septembre 1795 (aussitôt traduit en français, en danois et en anglais) où il définit la paix ;
- le second texte est l'essai antérieur, de 1784, *Idée d'une histoire universelle du point de vue cosmopolitique* où il établit quelles seraient les conséquences de la paix sur la condition humaine.

Il ne faut pas confondre la paix et l'absence momentanée de guerre. La paix est l'impossibilité de la guerre. Dans le domaine de la politique intérieure, personne ne songerait à appeler paix civile une situation où chacun peut être agressé et doit rester armé pour se défendre en cas d'agression, même si personne n'est effectivement agressé. Tout le monde parlerait de trêve dans une situation de guerre civile généralisée.

Or, ce qu'on appelle la paix internationale c'est précisément une situation de ce genre. En réalité, ce qu'on appelle la paix n'est pas la paix. Il faut distinguer par conséquent, dans l'ordre international comme dans l'ordre interne, guerre, trêve et paix. La trêve appartient à la sphère de la guerre. La paix, c'est l'abolition de la violence, l'activité des hommes désarmés, l'organisation pacifique du genre humain, l'impossibilité de la guerre. Il faut donc retenir que la paix n'existe pas tant que le critère ultime de la solution des différends entre les Etats, réside dans l'épreuve de force.

C'est ainsi que l'idéologie de la détente recouvre une réalité belliqueuse, un rapport de force : l'équilibre nucléaire. La détente ce n'est pas la paix, c'est la trêve. Par



conséquent, la guerre reste à l'ordre du jour ; elle est toujours possible ; sa préparation est permanente. Même si la guerre n'est pas actuelle, même si elle n'a pas lieu matériellement, pendant la trêve, dans l'intervalle entre deux guerres, les hommes doivent sans cesse tenir compte de la possibilité de la guerre, adapter leur comportement et leur pensée à cette possibilité de la guerre, ce que montrent l'existence d'armées permanentes et l'obligation faite aux citoyens de tuer et de mourir pour la patrie. La guerre est virtuelle. La paix n'est pas une question de simple bonne volonté, une déclaration unilatérale de non-violence ; elle n'est pas une possibilité de l'état de nature.

« L'état de paix parmi les hommes qui vivent côte à côte n'est pas un état de nature ; ce dernier est bien plutôt un état de guerre sinon toujours déclarée, du moins toujours menaçante. L'état de paix doit donc être institué car la cessation des hostilités n'en est pas encore une garantie et, si un voisin n'obtient pas d'un autre cette garantie, (ce qui n'a lieu que dans un état légal), il peut traiter celui-ci en ennemi lorsqu'il l'en a menacé »]

La paix est l'élimination de la menace de la guerre ; c'est la situation dans laquelle les hommes peuvent faire abstraction de l'hypothèse de la guerre dans tous leurs actes.

La paix est une organisation qui a le pouvoir d'interdire aux hommes et aux Etats le recours à la violence pour résoudre leurs différends et les contraindre à les résoudre par le moyen du droit. C'est le second article définitif en vue de la paix perpétuelle.

« Les peuples, en tant qu'Etats, sont comparables aux individus ; dans l'état de nature (c'est-à-dire dans l'indépendance de toute loi extérieure) leur seul voisinage leur porte déjà préjudice et chacun d'eux, pour garantir sa sûreté, peut et doit exiger de l'autre qu'il entre avec lui dans une constitution analogue à la constitution civile, où l'on puisse garantir à chacun son droit ».

Un mérite impérissable de Kant est d'avoir vu dans l'anarchie internationale le fondement objectif de la guerre et d'avoir su montrer la relativité historique de la guerre, en mettant en lumière la possibilité du dépassement de l'anarchie internationale.

De même qu'a pu être dépassée l'anarchie existant dans les rapports entre les hommes par la création d'un pouvoir public capable d'imposer le respect du droit, de même les rapports anarchiques entre les Etats pourront être éliminés par la constitution d'une fédération mondiale.

La loi de la force qui régit les différends internationaux sera supplantée par le règne universel du droit. Par conséquent, la raison d'Etat aura perdu son fondement objectif.

Kant a défini, sans équivoque, le rapport entre la paix, le droit et la fédération, et a distingué, avec la rigueur dont il ne s'est jamais départi la sphère de la paix et la sphère de la guerre.

Le droit international, fondé sur l'indépendance absolue des Etats, appartient à la sphère de la guerre. C'est de ce droit que l'Organisation des Nations unies doit s'accommoder et avant elle, la Société des Nations. Contre ce droit, Kant a écrit des lignes qu'un fédéraliste ne doit jamais oublier : *« Aux yeux de la raison, il n'y a pas, pour les Etats entretenant des relations réciproques, d'autre moyen de sortir de l'absence*

de légalité, source de guerres déclarées, que de renoncer, comme les individus, à leur liberté sauvage (anarchique), pour s'accommoder de la contrainte publique des lois, et former ainsi un Etat des Nations croissant sans cesse librement, qui s'étendrait à la fin à tous les peuples de la terre ».]

Les bases étaient jetées de la critique fédéraliste du pacifisme de la conscience individuelle, des Etats et des partis. L'erreur des théories libérales, démocratiques et socialistes de la guerre et de la paix était démasquée :

- les libéraux disaient : les auteurs de guerre sont les monarques absolus, la séparation des pouvoirs abolira la guerre ;
- les démocrates disaient : c'est l'arbitraire du Prince ou l'intérêt des puissants qui est la cause de la guerre ; le suffrage universel établira la paix car les peuples ne sont pas belliqueux ;
- les socialistes affirment encore : les guerres et l'impérialisme sont imputables au capitalisme ; l'appropriation collective des moyens de production mettra un terme à l'état de guerre.

Kant répondait par avance, avant le démenti des faits. Le principe de la critique fédéraliste du libéralisme, de la démocratie et du socialisme était posé. Le fondement de la paix réside dans l'état de droit, dans l'obéissance des hommes et des Etats à des lois qu'ils ont librement formées, qu'ils ne sont pas tentés de violer, dans un ordre légal contre lequel ils n'ont aucune raison de se rebeller. C'est pourquoi la constitution de chaque Etat doit être républicaine.

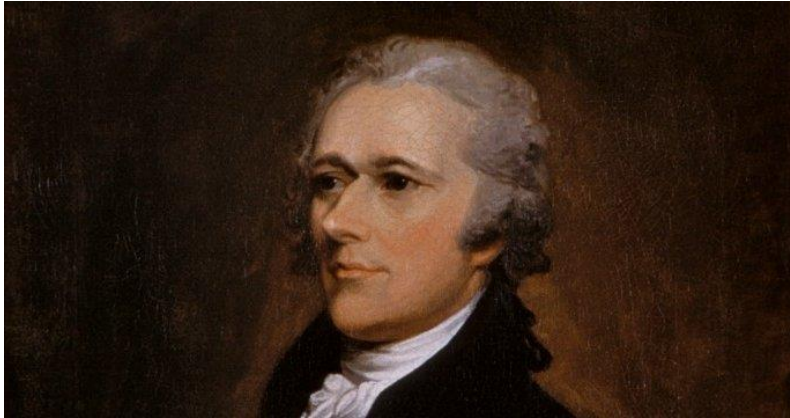
« La constitution qui se fonde premièrement sur le principe de la liberté des membres d'une société (comme hommes), deuxièmement sur celui de la dépendance de tous (comme sujets) à l'égard d'une législation unique et commune, et troisièmement sur la loi de l'égalité de tous (comme citoyens), cette constitution est la seule qui dérive de l'idée du contrat originaire, et sur laquelle doit se fonder toute la législation juridique d'un peuple. Une telle constitution est républicaine ».

La fondation de la Fédération mondiale suppose que tous les Etats aient réalisé formellement (donc partiellement) la valeur de la liberté, de l'égalité. La définition par Kant des conditions idéales (et non matérielles) de la paix marque le passage du pacifisme, de l'utopie à la science.

Alexander Hamilton - L'aspect de structure du fédéralisme

Micheline Hannoun

Paru sur le Taurillon le 4 novembre 2012



Hamilton occupe une place de choix dans le fédéralisme. Confronté avec la création de la première fédération continentale, il a inventé et découvert en même temps les éléments institutionnels du fédéralisme et son aspect de structure. L'étude

d'Hamilton, pleine d'enseignements, dans un monde qui cherche encore le fédéralisme, ne peut se concevoir qu'à travers l'historique et l'analyse des institutions américaines.

L'indépendance - la guerre - la confédération

Les treize colonies étaient différentes sur les plans géographique, religieux, économique, juridique (les unes sont à charte, les autres sont des possessions de la couronne) et sur celui du peuplement. Mais une unité linguistique s'est établie, alliée à un goût commun pour la tradition anglo-saxonne.

Les difficultés entre colonies et Métropole s'élevèrent dès le vote par le Parlement anglais des premières réformes fiscales ; en 1775, le conflit devient armé.

Du fait même de la lutte contre la Grande-Bretagne, les premiers traits de la Nation américaine et ses futures institutions politiques se dessinent : en effet, cette guerre donne conscience aux colonies d'une unité et développe l'interdépendance des Etats américains sans détruire les treize patriotismes. Un comportement fédéral précède l'existence de la fédération : on constate un double loyalisme et une double appartenance à l'Etat et à l'Union. A ce stade de l'analyse, il convient de noter le jugement suivant d'Hamilton qui sera d'ailleurs corroboré par la triste évolution des Etats-Unis.

Pour Hamilton, un comportement fédéral :

- ne se développe que sur des aires plurinationales qui jouissent d'une liberté politique et d'une certaine unité ;



- ne se maintient que si la prospérité atténue les luttes de classe et si l'insularité garantit la sécurité et dispense d'une puissance militaire.

Les nécessités mêmes de la lutte contribuent à orienter le caractère des institutions plus précisément à les orienter dans un sens démocratique. Le peuple voit dans la guerre d'indépendance une occasion de libération politique et sociale. L'indépendance est déclarée le 4 juillet 1776.

Cette guerre rendait indispensable l'institution d'une autorité qui la finance et représente l'Union.

Le 14 novembre 1777 les rapports internationaux entre les treize Etats s'organisent dans un pacte qui se résume ainsi :

- principe de souveraineté et égalité des Etats ;
- ligue d'amitié mais existence d'une armée commune embryonnaire ;
- le seul organe de la confédération est un congrès, c'est-à-dire une assemblée de diplomates dans laquelle chaque Etat est représenté et n'a qu'une seule voix. Ce congrès n'a qu'un pouvoir formel tandis que les Etats détiennent le pouvoir réel.

En 1787/88, l'Union est menacée de faillite pour les raisons majeures suivantes :

- elle ne prévoyait aucun organe exécutif ;
- les ressources financières du congrès étaient trop faibles et les Etats n'avaient pas été solidaires dans le financement de l'effort de guerre.

La Convention de Philadelphie

Dans cette ambiance de désunion s'affrontent un courant unitaire favorable à un gouvernement central fort avec une dépendance des Etats et un courant pluraliste (fédéraliste ou confédéral) désireux de sauvegarder l'indépendance et la souveraineté des Etats.

La confédération se meurt et ces deux options trop exclusives sont irréalisables.

Des commissions se réunissent pour régler des points particuliers (droits de douane, réglementation commerciale) et il est décidé de réunir une commission générale en 1787 pour proposer des améliorations à la constitution fédérale. Elle se constitue en Convention et élabore un projet de constitution voté à l'unanimité le 17 septembre 1787.

Les deux courants ont dû composer ; composer un pouvoir législatif alliant pluralisme et unité, c'est le mécanisme même du fédéralisme. Le courant unitaire donne naissance à la Chambre des représentants (représentation proportionnelle de la population) ; le courant pluraliste au Sénat (représentation égale des Etats).

Le Fédéraliste

Cet ouvrage est une collection d'articles de journaux écrits et publiés dans l'Etat de New-York pour la campagne électorale de ratification de 1787-1788. James Madison représentait la Virginie au congrès de la Confédération. Il a préparé dans les commissions interétatiques la Convention de 1787 et ses compétences l'ont désigné comme secrétaire des débats de la Convention. Hamilton, ancien secrétaire et collaborateur de Washington pendant 3 ans de guerre, a été échaudé par l'insuffisance des institutions politiques, au point que ses interventions pendant le congrès reflètent à l'excès son désir d'un pouvoir centraliste, monarchique, fort.

Hamilton et Madison ont collaboré à la mise en forme finale des textes adoptés. Aussi se sont-ils partagés la rédaction des articles. John Jay a assuré la rédaction de la politique étrangère.

Insuffisance de la confédération

La confédération est bâtie sur une erreur fondamentale. Hamilton l'explique ainsi : "Augmenter l'autorité fédérale sans diminuer l'autorité des Etats, proclamer la souveraineté de l'union et l'indépendance absolue de ses membres."

La Confédération basée sur l'égalité et la souveraineté des Etats n'a pas la moindre autorité. Ce n'est qu'une association. Il y a eu d'autres exemples de confédération dans l'histoire, mais l'erreur est toujours présente : les lois du conseil fédéral s'adressent aux Etats qui en font ce qu'ils veulent. Hamilton fait un catalogue des défauts de la confédération :

- dépourvues de sanctions les lois du congrès ne tiennent lieu que de recommandations ;
- la division des contributions des Etats en contingents entraîne une inégalité ;
- il n'existe pas de réglementation du commerce entre les Etats ;
- l'armée est de la compétence des Etats ;
- un Etat quelle que soit sa population et sa richesse n'a qu'une voix ;
- sans pouvoir judiciaire fédéral il ne peut y avoir d'interprétation commune des lois et traités.

Il est évident que le Congrès représentant des Etats ne peut exercer les pouvoirs d'une union.

Les dangers

Deux dangers guettent la confédération :

- l'évolution des ordres internes des États séparés : centralisme et militarisme ;

- « espérer le maintien de l’harmonie entre plusieurs États indépendants et voisins ce serait négliger le cours uniforme des évènements humains et aller contre l’expérience des siècles ».

Le « bon gouvernement » ou l’équilibre des trois pouvoirs

Pour la Convention le problème était le suivant : « organiser un véritable pouvoir politique commun sur le territoire de treize Etats séparés en maintenant les Etats et en réalisant l’unité ».

Hamilton défend la position « nationaliste » d’un pouvoir fort et unitaire, mais à son grand regret la Convention opte pour un compromis : les Etats particuliers leur souveraineté limitée et l’Etat fédéral a une suprématie également limitée. L’Etat et la fédération sont concurrents sur un même espace, sur un même territoire constitutionnel.

7

Le législatif est bicaméral

- La chambre des représentants est en prise directe sur le peuple et a sa sympathie. Le nombre des membres est fonction du nombre d’habitants et non de citoyens ce qui inclut les esclaves. Ils sont élus pour deux ans et ont des pouvoirs étendus.
- Le Sénat est la chambre des Etats (deux par Etat) et la chambre de réflexion. Les Sénateurs disposent d’un mandat de 6 ans, leurs fonctions sont les suivantes :
 - nominations aux fonctions publiques ;
 - conclusion de traités ;
 - sur accusation des représentants, ils jugent lors de la procédure d’impeachment.

Pour contrebalancer ces énormes pouvoirs, l’exécutif dispose d’un droit de veto.

Le Judiciaire

Les juges sont nommés à vie comme tous les grands fonctionnaires de l’Etat :

- ils disposent d’une indépendance totale ;
- connaissent des difficultés posées par l’application des dispositions constitutionnelles, des lois de l’Union et font jurisprudence ;
- connaissent également des affaires dans lesquelles les Etats-Unis sont partie contre des Etats membres ou des citoyens ;
- connaissent en appel de toutes les affaires civiles assurant ainsi l’unité d’interprétation de la loi.

L'exécutif

Le Président est élu au second degré, il peut être jugé, son veto est conditionnel. Il représente le « bon gouvernement » imaginé par Hamilton. Il est l'unité. Il dure (quatre ans), est indépendant (financièrement) et dispose de pouvoirs suffisants dans une dépendance raisonnable à l'égard du peuple (contrôle des assemblées, élections). Il fait passer son programme et ses recommandations dans son message sur l'état de l'Union.

L'évolution

Hamilton était obsédé par le fait que les Etats fédérés pouvaient empiéter sur la compétence de l'Etat Fédéral. Ce fut très vrai jusqu'à la fin de la guerre civile, après laquelle on peut constater un mouvement inverse. Toutefois, le pouvoir fédéral restauré reste limité, notamment dans le domaine social : l'industrialisation de la fin du 19^e siècle influe sur la vie de la fédération entière qui devient un vaste marché appelant une réglementation économique et sociale. A la fin de la première guerre mondiale, le pli est pris, l'administration fédérale est forte, interventionniste (à l'intérieur et à l'extérieur). Le New Deal brise l'autonomie financière des Etats qui sont aidés par l'Union (aujourd'hui faillite de New-York et subvention fédérale). La seconde guerre mondiale achève cette œuvre de centralisation par le totalitarisme (mobilisation de l'économie et des hommes) et le militarisme.

Hamilton ne définissait pas autrement la dictature : l'existence d'une forte armée et une centralisation du pouvoir répondant à la nécessité d'une intervention militaire immédiate.



Mario Albertini, théoricien du fédéralisme européen

Maurice Braud – 20 mai 2019 –

<https://leblogdemaurencebraud.eu/mario-albertini-theoricien-du-federalisme-europeen/>

The Federalist, a political review - Year LIX, 2017 - Pavie 2017 EDIF 144 p
Consultable sur le site web www.thefederalist.eu

En 1997, disparaissait Mario Albertini, universitaire italien théoricien du fédéralisme. La revue qu'il a fondée en 1959, *Il Federalista*, rivista di politica (publiée aussi, à divers moments de son histoire en français et en anglais), vient d'éditer à l'occasion du 20^e anniversaire de sa disparition les actes (ici en italien et en anglais) d'une journée d'études qui lui a été consacrée en novembre 2017 à l'Université de Pavie.

Cette publication permet de mesurer l'originalité de la pensée d'Albertini au sein de l'école fédéraliste italienne, souvent occultée par la personnalité charismatique d'Altiero Spinelli dont l'action politique et les fonctions européennes furent plus visibles pour le grand public.

Une théorie originale

Les trois premiers articles permettent de baliser le chemin qui a amené Albertini à construire une théorie originale du fédéralisme. L'historien Sergio Pistone explicite le travail d'Albertini dans sa critique d'un fédéralisme qui ne serait qu'une théorie de l'État fédéral, d'Hamilton à Spinelli en quelque sorte, et du «*fédéralisme intégral*» ou du «*fédéralisme global*» illustré par Proudhon et, plus récemment, par Denis de Rougemont et Alexandre Marc. A partir de ces deux bornes, Albertini va s'efforcer d'établir les trois traits fondamentaux du fédéralisme, par ses valeurs, ses spécificités structurelles et dans ses dimensions sociaux-historiques. Concernant les valeurs, à juste titre, Pistone met particulièrement l'accent sur la paix et la perspective kantienne d'Albertini. Au frontispice de la revue *The Federalist* figurent toujours quelques lignes qui rappellent que la revue entend «*servir en premier lieu la cause de la paix*». Né en 1919, Mario Albertini a été durablement marqué par l'expérience fasciste italienne, comme dévoiement de l'État national mais aussi comme principal fauteur de guerre et de conflit. Son engagement fédéraliste comme sa critique de l'Etat national, étudiés par Francesco Battezzato, sont aussi l'expression de cette expérience douloureuse.

Concernant les aspects structurels du fédéralisme versus d'autres formes d'organisation, à la suite d'Hamilton et nourri des travaux de Kenneth Wheare, Albertini distingue un État fédéral ou fédération, qui est un État d'États, d'une confédération qui est une Union d'États. Dans une fédération, le pouvoir législatif et le contrôle de l'exécutif sont exercés par deux chambres, l'une représentant le peuple dans son ensemble, la seconde les États membres. Chaque niveau dispose de l'autonomie fiscale pour financer les services et les politiques dont il a la responsabilité. Rien de tel, bien sûr, dans le schéma confédéral, où la souveraineté des États membres demeure – pour l'essentiel – entière.

Sur la dimension socio-historique du fédéralisme, troisième et dernier aspect majeur identifié, Sergio Pistone revient sur la lecture de l'état du fédéralisme américain tel que l'analysait Albertini. Sur ce point, l'actualité récente ne dément pas l'analyse globale d'Albertini concernant le caractère imparfait, limité et fragile de ce dernier. Sans doute, le caractère « atténué » de la lutte de classes qu'il observe mériterait un examen détaillé et en tant que tel. Mais le point essentiel est que, pour Albertini, il ne peut y avoir de vraie fédération tant que l'humanité, dans son ensemble, ne s'organise pas elle-même selon les principes et projets kantien de paix perpétuelle. Aussi le combat pour une Europe fédérale pour être complet doit aussi être un combat pour l'organisation mondiale et fédérale. Comme le montre Luisa Trumellini dans sa contribution, c'est sans doute là l'originalité la plus notable du travail théorique d'Albertini, d'avoir tenté une synthèse originale et un retournement singulier de Kant et de Marx, les outils théoriques et pratiques analysés, révélés et créés par Marx au service de l'humanité unie dans une société enfin harmonieuse, et fédérale, telle qu'imaginée et rêvée par Kant.

Le militant

Dans une perspective marxiste conséquente, soucieux d'un véritable aller-retour entre pratique politique, objectifs stratégiques et savoir académique, Mario Albertini est aussi un militant et un responsable politiques au service du MFE et de l'UEF, qui continuellement s'efforce de penser l'outil, l'organisation politique au service de la finalité qu'elle se propose de servir. Plusieurs communications et articles (Giovanni Vigo, Giulia Rossolillo) y sont consacrés. Ils mettent en évidence la dimension révolutionnaire et centrale que Mario Albertini (et avant lui Spinelli) portèrent à la création et au développement du MFE et de ses cadres militants, choisis et formés pour qu'ils soient indépendants matériellement et « professionnels » comme militants. Au sein des mouvements européens et fédéralistes, ce souci et cette rigueur quasi léninistes demeurent, à mon sens, uniques.

En clôture de ce dossier, on lira avec intérêt l'article de Sergio Fabbrini qui ouvre une perspective intéressante sur l'actualité et la pertinence du travail théorique d'Albertini pour résoudre la crise actuelle de légitimité et d'efficacité de l'Union européenne, par une méthode (notamment constitutionnelle) que seul le fédéralisme démocratique peut fournir.

Cet article a été initialement publié dans [le n°488 \(mai 2019\) de L'OURS](#), mensuel socialiste de critique littéraire, culturelle et artistique.



« Jean Monnet, l'Inspirateur »

Biographie d'un père fondateur de l'Europe.

Le Taurillon, <https://www.taurillon.org/Jean-Monnet-l-Inspirateur>

9 mai 2006, par [Fabien Cazenave](#)

Les Européens convaincus de l'importance du projet qui a mené à la mise en place de l'Union européenne d'aujourd'hui connaissent bien évidemment le nom de Jean Monnet.

Pourtant, dans l'esprit de la plus grande partie de la population française, il ne s'agit pas d'un des personnages centraux du XXe siècle. Et cet ouvrage est là pour réparer cette injustice.

En effet, par ce livre publié en 1988, Pascal Fontaine – dernier assistant du grand homme – nous livre ici la biographie de ce personnage méconnu qui fut pourtant l'un des Pères fondateurs et, en fait, le grand « inspirateur » de l'Europe.

Pour tous ceux qui voudraient aborder et découvrir l'œuvre fondatrice de Jean Monnet :

Jetez-vous donc sur ce livre qui a le grand mérite d'être à la fois clair et synthétique, nous racontant cette construction de l'Europe que Monnet – homme aux racines charentaises – a souhaité, suscité et accompagné tout au long de sa vie..

Une vision universaliste dirigée vers la Paix

« Il y a deux sortes d'Hommes : ceux qui veulent être quelqu'un et ceux qui veulent faire quelque chose ». Par cette citation de Jean Monnet, l'auteur nous rappelle ainsi – dès le début de ce livre – cet état d'esprit qui a motivé l'œuvre de ce grand personnage de notre histoire, injustement méconnu.

Où l'on découvre que c'est au contact de la réalité économique et par l'analyse des échecs de la SDN (qu'il avait pourtant soutenu par sa grande capacité de travail, en tant que Secrétaire général adjoint, en 1920-1923) que Jean Monnet se forgera une véritable vision universaliste des rapports entre les hommes, tournée vers un objectif clair : faire réellement avancer les États sur la voie de la paix.

De l'Union franco-britannique à la CEE, des projets innovants

Après avoir réussi, en juin 1940, à convaincre Churchill et De Gaulle du bien fondé de son projet d' « Union franco-britannique » [1] (une belle initiative, malheureusement arrivée trop tard, au moment la capitulation française), après guerre Monnet prendra la direction du « Commissariat au plan » pour reconstruire la France par l'union de toutes ses forces, dans la paix.



Pour relancer l'Europe, il essaiera de faire pencher la balance de l'opinion publique et gouvernementale française en faveur du Plan Marshall, plan d'aide financière d'origine américaine. Pour cela, un argument majeur : l'intérêt commun.

C'est par le biais économique qu'il cherchera à susciter cet intérêt commun. Avec l'aide de Robert Schuman, il va participer à la création de la « Communauté Européenne de Charbon et de l'Acier » en 1954 : les pays réunis au sein de cette CECA acceptant de se soumettre à une instance supranationale devant agir au nom de l'intérêt commun pour la gestion de ces matières premières au cœur des tensions de l'époque.

Ainsi, il pouvait s'attaquer aux souverainetés nationales sur un point certes limité mais avec beaucoup d'audace [2]. L'aboutissement de cette vision pragmatique sera l'adoption des Traités instituant CEE et Euratom, et en rendant possible la mise en place du Marché commun en 1957.

Un Père de l'Europe

De même, il faut souligner que c'est encore Jean Monnet qui sera l'inspirateur - en 1974 - de la décision de transformer les Sommets ponctuels réunissant les chefs d'États européens - sommets jusque là informels - en de véritables Conseils européens réguliers se réunissant à dates fixes. C'est donc à juste titre que, le 2 avril 1976, Jean Monnet sera déclaré « Citoyen d'honneur de l'Europe » par le Conseil européen.

Jean Monnet a, cependant, eu très tôt conscience de la limite de sa méthode d'intégration pragmatique au moyen de ''projets concrets'', méthode aujourd'hui qualifiée de « fonctionnaliste ». Critique à l'égard de sa démarche, il finit ainsi par se rendre compte qu'il était devenu indispensable que l'objectif politique poursuivi par la Communauté soit désormais clairement expliqué au public.

Ainsi il estimait très justement que « 'opinion publique ne serait véritablement touchée au cœur par le projet européen que si elle en connaissait la nature, les tenants et les aboutissants. Et seulement s'il existait une véritable Autorité européenne politiquement responsable, reconnue comme telle, et non pas seulement des technocrates, ce qui est le cas aujourd'hui » [3].

Le 16 mars 1979, à plus de 90 ans, ce voyageur infatigable qui voulait tant rapprocher les hommes s'éteint dans sa maison à Bazoches, dans les Yvelines. Ce Père de l'Europe, que les plus grands de ce monde (tel Roosevelt, Blum, Churchill ou De Gaulle...) ont considéré comme leur égal, avait ainsi produit une œuvre politique décisive qui a durablement transformé notre cadre de vie et les destinées de tout un continent.

Un livre au cœur de la méthode Jean Monnet

L'auteur de cet ouvrage, Pascal Fontaine, a été - entre 1973 et 1976 - le dernier assistant de Monnet. Dans cette biographie, il nous emmène dans les pas de la méthode Jean Monnet. Suivant ici un plan chronologique, nous suivons la



progression de l'idéal européen de cet homme qui, dans sa vision universaliste, faisait de l'Europe un modèle pour le monde entier [4].

La méthode Jean Monnet, pour y revenir rapidement, est fondée sur la mise en valeur des intérêts communs et le rassemblement ponctuels des forces et des énergies pour réaliser des objectifs (souvent économiques) demandant l'union de tous pour être menés à bien. Les populations qui se faisaient la guerre jusqu'alors se retrouve unie dans la même dynamique.

Mais Pascal Fontaine nous montre que ce qui fait l'originalité de la méthode Jean Monnet c'est surtout une philosophie et un message humaniste qui sont systématiquement à la base de ses différentes propositions et prises de position politiques. Une vision de l'avenir où l'intérêt commun est alors à la fois toujours le niveau supérieur et l'étape suivante, pour la réalisation du bonheur collectif. Et ce, dans le cadre d'une dynamique qui ne s'arrête jamais. De ce point de vue, l'auteur nous démontre à quel point la politique des « petits pas » peut être utile pour faire face aux blocages de toute sorte, souvent idéologiques.

Jean Monnet a mis en marche une révolution politique par le biais de réformes progressives fondées sur une base pragmatique d'union des hommes sur notre continent. Ici la dynamique du changement est bâtie sur la mise en oeuvre d'idées simples avançant par la mise en action permanente. Si le changement est effectivement porteur de bouleversements en profondeur, il n'en sera pas moins d'autant mieux accepté qu'il sera graduel et progressif [5].

Une construction européenne ayant force de révolution pacifique

L'auteur - Pascal Fontaine - conclut qu'il est désormais trop tard, pour les Européens, « de faire marche arrière. Mais, d'ailleurs, avons-nous encore le choix ? » [6].

En tout cas, sa biographie de Jean Monnet nous démontre bien que faire du surplace n'a jamais été le meilleur moyen de faire avancer la construction européenne. La mise en action de principes humanistes, qui sont le fondement même de l'Europe d'aujourd'hui, est le meilleur moteur pour faire avancer cette révolution pacifique qui nous réunit aujourd'hui.

Dans un livre clair qui nous emmène, tambour battant, dans cette construction européenne à laquelle la vie de Jean Monnet est tellement attachée, nous trouvons là les clefs qui nous expliqueront la méthode « Monnet ». Une "méthode" où la concertation autour de l'intérêt commun est la base de travail et où la mise en action est la contre-partie fondamentale pour que tout projet puisse effectivement voir le jour.

Un livre passionnant, préfacé par Jacques Delors, que nous vous recommandons si vous désirez vraiment aborder l'œuvre de Jean Monnet avant - qui sait - d'attaquer ses « Mémoires » ...

A lire :

« Jean Monnet, l'inspirateur » : un ouvrage de Pascal Fontaine, publié à Paris -en 1988- par les éditions « Jacques Grancher éditeurs » (Prix : 10,43 Euro).



La saga des fédéralistes européens pendant et après la dernière guerre mondiale (V)

Episode 5 : 1950, année charnière (extraits)

Le Taurillon, 15 août 2007, par [Jean-Pierre Gouzy](#)

<https://www.taurillon.org/la-saga-des-federalistes-europeens-pendant-et-apres-la-derniere-guerre-1529>

14

La déclaration de Robert Schuman

Dans un tel contexte plutôt décevant, la [déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950](#) marqua un tournant décisif de la politique d'unification européenne. [Jean Monnet](#) qui fut l'inspirateur du projet de Communauté européenne du Charbon et de l'Acier dont Robert Schuman, ministre français des affaires étrangères, assumait la responsabilité politique, n'avait rien, lui-même, de l'homme politique traditionnel. Âgé alors de soixante ans, cet autodidacte peu connu du grand public, fut le grand inspirateur des premiers projets communautaires. Commissaire général au Plan en France, il avait été, il est vrai, successivement secrétaire général adjoint de la SDN, banquier, conseiller de divers gouvernements, membre du gouvernement De Gaulle à Alger. Efficace, discret, méthodique, il marquera pour de nombreuses années, de son empreinte, la construction de l'Europe à partir de 1950.

Il est donc juste de dire que si l'élément moteur de l'idéal européen de l'après-guerre fut le mouvement fédéraliste, [Jean Monnet](#) tiendra, à partir de 1950, une place de premier plan dans l'histoire de l'unification de l'Europe. « Ce qu'il faut, avait proclamé le congrès de Montreux de l'UEF, dès 1947, c'est créer le premier noyau des régies autonomes du charbon et de l'industrie lourde en Europe ». Cette idée avait été reprise dans une des nombreuses recommandations de l'Assemblée consultative de Strasbourg au Comité des ministres.

Elle prit corps, grâce à [Robert Schuman](#), homme de frontières. Ministre des affaires étrangères français né allemand, il fut amené à constater le piétinement du Conseil de l'Europe. Mais, l'idée de la Communauté européenne du charbon et de l'acier fut mise concrètement en forme par Jean Monnet et son équipe. On connaît évidemment la substance de la déclaration du 9 mai 1950 qui a abouti au traité de Paris, dans le préambule duquel il était dit que la CECA serait « la première étape vers la fédération européenne », fixant ainsi l'objectif de la politique étrangère des pays fondateurs acceptant le principe d'une Haute autorité commune, de caractère supranational, pour le charbon et l'acier.

Les fédéralistes ont vu, eu tout cas, dans l'initiative Monnet-Schuman, l'action européenne la plus hardie présentée par des gouvernements depuis la guerre. Pour la première fois, on tentait, à leurs yeux, de porter au niveau gouvernemental atteinte aux principes de la sacro-sainte souveraineté nationale. Il n'échappait pas, en effet, aux partisans de l'unité européenne qu'un contrôle effectif sur le charbon et l'acier impliquerait vite l'application du même contrôle européen à d'autres domaines et appellerait, pour ainsi dire, en ces temps d'extrême tension internationale entre les mondes démocratique et communiste (guerre de Corée),



l'organisation d'une communauté de défense et d'institutions politiques européennes selon les mêmes principes supranationaux.

Comment s'est construite l'Union européenne ?

Article publié par Vie Publique, site géré par le gouvernement français
<https://www.vie-publique.fr/fiches/20310-comment-sest-construite-lunion-europeenne>

mise à jour en mars 2021

L'Union européenne s'est construite selon la méthode des "petits pas", permettant des réalisations concrètes. Le traité de Paris de 1951 créant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) est la première étape de sa réalisation.

15

Quelle méthode a été suivie pour construire l'Union européenne ?

La construction de l'Union européenne s'est faite selon la méthode des "petits pas". Il s'agit de construire l'Europe par "le bas", grâce à la mise en place d'une gestion commune entre plusieurs pays européens dans des secteurs limités, stratégiques et de plus en plus nombreux, afin de créer une solidarité de fait entre ces pays. Cette méthode s'oppose à une construction par "le haut" qui instituerait directement une fédération européenne.

Cette méthode est aussi appelée "méthode Monnet-Schuman", du nom du commissaire général au Plan (Jean Monnet) et du ministre français des affaires étrangères (Robert Schuman), qui ont défini ce procédé. Son principe est posé par la déclaration inspirée par Jean Monnet et prononcée par Robert Schuman, le 9 mai 1950, qui est considérée comme le point de départ de l'intégration européenne. Robert Schuman y appelle à la mise en commun des productions de charbon et d'acier de la France et de l'Allemagne, au sein d'une organisation ouverte aux autres pays d'Europe. Cette organisation constituerait la première étape vers une fédération européenne.

Qui est Alexandre Marc ?

<https://www.cife.eu/en/8/News/Who-is-Alexandre-Marc-1416-2>

La pensée d'Alexandre Marc reste de grande actualité. Entretien avec Claude Nigoul sur la personne et la pensée du fondateur du CIFE.

16

Quelle est l'idée d'Alexandre Marc de l'Europe et du fédéralisme ?

Pour répondre à cette question c'est dans une perspective de développement historique de la pensée d'Alexandre Marc qu'il faut se placer. Si on prend comme point de départ les prémisses de la création de l'Ordre Nouveau, acte fondateur pour comprendre toute sa doctrine puisque c'est dans cette période de la fin des années vingt, que ses bases ont été élaborées. Il faut souligner que sa réflexion est, à ce moment, d'abord de nature philosophique et même spiritualiste. Son engagement est, principalement, dans l'action œcuménique, imprégné de la spiritualité personaliste qui va le conduire à sa conversion au catholicisme.

Mais comment va se former la pensée fédéraliste, qui est une pensée politique ?

C'est dans le bouillonnement intellectuel de l'ON que va s'élaborer une conception très particulière du fédéralisme, doctrine qu'on appelle aujourd'hui le fédéralisme global et qui, veut être la réponse à la crise globale qui frappe l'Europe et le monde. Schématiquement, il s'agit d'étendre à tous les domaines de la vie d'une société, économique, culturel, social, les principes qui structurent dans l'ordre politique, les Etats fédéraux que sont alors les Etats-Unis ou la mal nommée Confédération Helvétique. Nous sommes bien au-delà du fédéralisme politique, celui des Etats fédéraux.

C'est donc une pensée très novatrice

Certes ! Et ceux qui ont qualifié l'ON et ses membres, de « non-conformistes des années trente », ne s'y sont pas trompés. Ce fédéralisme qui se proclame révolutionnaire est à la fois anti totalitaire, anti marxiste et anti libéral et, cela est essentiel. Pour Alexandre Marc, artisan majeur de cette pensée, li est, cela est essentiel, la concrétisation dans l'essence même de la société, de la spiritualité personaliste. Il parlera alors, et souvent par la suite, du personalisme fédéraliste pour caractériser sa doctrine.

Et l'Europe dans tout ça ?

L'Europe, ne viendra que plus tard, comme une de ses préoccupations majeure, quand – dans les premières années de l'après-guerre – les menaces soviétique et communiste feront apparaître l'urgence d'une union supposée faire la force.

Mais il faut bien comprendre que pour Alexandre Marc l'union des pays européens n'est pas un but en soi, elle est seulement un moyen, le levier qui permettait à la révolution fédéraliste, c'est-à-dire la construction d'une Europe incarnant les principes du personnalisme fédéraliste, de s'accomplir. C'est seulement à cette condition que l'entreprise européenne qui redémarra en 1956 avec la création du Marché Commun et ses développements postérieurs, pouvait avoir un sens, une raison d'être si ces avatars préparaient le terrain pour le saut qualitatif que serait la fédération de l'Europe selon les principes du fédéralisme global.

En quoi la pensée et les travaux d'Alexandre Marc sont-ils aujourd'hui encore actuels ?

C'est une question embarrassante et, à certains égards, une question vaine. Qu'aurait répondu celui à qui on aurait demandé, vingt ans après la mort de Marx et d'Engels, en quoi le marxisme et le communisme étaient d'actualité ? D'une certaine manière, c'est un peu la même chose pour la pensée d'Alexandre Marc et la doctrine fédéraliste : on peut juger que ce qu'il en reste est peu de choses, mais ce serait insulter l'avenir d'en tirer des conclusions définitives. D'une manière schématique on peut dire qu'en tant que doctrine globale, si on la considère comme un tout dont les différents aspects sont indissociables, il est évident que la révolution fédéraliste que prônait Alexandre Marc, ne semble pas à l'ordre du jour, ni en Europe, ni ailleurs. Pourtant l'empreinte de certaines des idées qui constituent les bases du corpus fédéralistes, marque incontestablement l'évolution actuelle de la pensée aussi bien que celle des institutions et du droit. Ainsi en est-il du postulat de la doctrine fédéraliste que constitue le constat du caractère global de la crise, analysée comme crise de civilisation, conception à laquelle sont ralliés de nombreux penseurs de premier plan et qui sous-tend les réflexions sectorielles de nombreux observateurs de l'évolution du monde d'aujourd'hui. Cela est tout particulièrement remarquable dans la dénonciation de l'Etat-Nation comme expression majeure de cette crise et qui en fait le symbole de sa globalisation, le lieu où sont synthétisés et exacerbés ses différents aspects comme totalité.

Les concepts pour lesquels il s'est battu se sont-ils quand même imposés ?



Imposé serait trop dire mais, même s'ils ont souvent mal compris, dévoyés ou mal transcrits, les principes de base de l'architecture d'une société fédéraliste globale connaissent une fortune certaine dans la réflexion réformatrice. Ainsi en va-t-il de l'autonomie, de la participation, de la coopération. Et il en est deux qui ont fait, d'ores et déjà, une entrée en force dans la réalité de nos sociétés : ce sont, d'une part, la subsidiarité inscrite aujourd'hui dans les textes fondamentaux de l'Union européenne et qui se traduit, dans nos pays par la revendication de toujours plus de pouvoir des communautés de base et, d'autre part, le primat du droit, consacré par une référence, parfois même inconsiderée, au fameux Etat de droit, devenu l'archétype de la démocratie.

En fait, il s'agit donc essentiellement des principes institutionnels du fédéralisme politique. De recettes pour organiser les pouvoirs publics.

Pas seulement. Et on pourrait en citer beaucoup d'autres, sous jacents aux efforts d'adaptation de nos sociétés aux divers bouleversements qu'entraînent les révolutions technologiques en cours. Je citerai seulement, parmi ceux-là, cette place particulière qui revient à l'institution centrale du fédéralisme économique qu'est le minimum social garanti. Alexandre Marc et ses amis en ont fait, plus qu'un instrument de régulation économique, celui de la justice sociale et de la désaliénation de l'homme. C'est cette idée qui, aujourd'hui nourrit sous le nom de revenu universel un débat central des économistes et des politiques. Il faut bien comprendre que toutes ces idées sont nées dans une période historique du totalitarisme triomphant, qu'elles s'inscrivaient à contre courant du mouvement qui allait précipiter l'Europe et le monde dans la guerre totale. Qu'elles aient ensemencé à bien des égards la pensée de notre époque et qu'elles soient bien vivantes près d'un siècle plus tard, est une preuve éclatante de leur pertinence prophétique.

Alexandre Marc a-t-il pensé la question de la construction européenne ?

Bien sûr ! Il suffit de considérer le titre des livres et des innombrables articles qu'il y a consacrés et qui ont nourri son action militante. Le sujet l'a même accaparé pendant une vingtaine d'années au point que certains ont fini par ne voir en lui que le militant de cette cause. Si, à partir de la fin des années soixante, c'est à sa réflexion doctrinale qu'il s'est prioritairement consacré c'est, sans nul doute, parce qu'il pressentait une dérive de la construction européenne qui l'éloignait de sa conception : celle d'une authentique fédération, qui deviendrait le cadre prédestiné de la révolution fédéraliste - seule réponse possible, pour lui, à la crise globale. On ne peut contredire cette vision : l'Europe telle qu'elle se présente de plus en plus, inspirée par une idéologie individualiste et consumériste est loin du

modèle d'essence personnaliste et anti capitaliste pour lequel il s'était engagé au lendemain de la guerre et on peut douter qu'elle en prenne la voie. Reste, cependant, que les thèses fédéralistes son toujours présentes dans le débat européen, que ce soit dans les institutions - du moins dans le parlement européen - ou dans l'opinion. Peut-être apparaitront-elles un jour, comme un recours face à l'échec.